Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTSA GPN

E5 PROJET - Option : Gestion et protection de la nature

Session 2020 • Code sujet : **2020-BTS143-NOR-ME-RE** • Durée : **210 minutes**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Enjeux écologiques et acteurs du dialogue territorial (2 questions) **Page 3**

2. Étapes et avantages de la démarche de concertation (2 questions) **Page 5**

3. Conception d'un programme de sensibilisation (2 questions) **Page 6**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 7**

Sujet officiel (PDF) : https://btsagpn.fr/assets/annales/btsa-gpn/E5 - Conduire une opération de gestion environnementale/2020/BTSA GPN - E5 - Conduire une opération de gestion environnementale - Session 2020 - 1-Sujet.pdf

1. Enjeux écologiques et acteurs du dialogue territorial

Le site Natura 2000 « Forêt de la Grésigne et ses environs » comprend des falaises fréquentées par des oiseaux rupestres rares et protégés, ainsi que des sites d'escalade et d'autres activités de pleine nature. Les documents exposent les enjeux écologiques, les usages concernés et les acteurs engagés dans le dialogue territorial.

QUESTION 1. Analyser les enjeux liés aux falaises de ce site Natura 2000.

Les falaises de la ZPS accueillent la reproduction d'oiseaux rupestres rares et protégés, notamment le Faucon pèlerin et le Grand-duc d'Europe, dont les effectifs sont faibles. Le Martinet à ventre blanc et d'autres espèces fréquentent aussi ces parois. Le dérangement par l'escalade en période de nidification peut entraîner l'abandon des œufs ou des jeunes et fragiliser les populations. Or, les sites d'escalade et les sentiers sont présents dans le périmètre Natura 2000. Il faut donc protéger les secteurs sensibles tout en maintenant les loisirs et leur intérêt pour le territoire.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Préserver les oiseaux rupestres et leur reproduction en limitant les dérangements, tout en conciliant cette protection avec les activités de pleine nature.

QUESTION 2. Identifier les acteurs ayant participé à la démarche de dialogue, en précisant leur statut et leur rôle.

La démarche réunit des acteurs de la protection de la nature, des sports de plein air et des institutions territoriales et étatiques. La charte de 2011 formalise leurs engagements. Les propriétaires et les élus locaux sont également concernés par les questions d'accès, de responsabilité et de gestion des sites.

Acteur et statut	Rôle
LPO Tarn, association naturaliste	Inventorie les falaises et les oiseaux, propose des mesures et sensibilise.
Grimpeurs, associations, FFME des comités départementaux 81 et 82, Club alpin français	Répertorient les sites pratiqués, concertent les mesures et relaient les consignes.
Conseil départemental du Tarn et CDESI, institutions et commission départementales	Organisent le cadre de concertation et facilitent la reconnaissance et la mise en œuvre des accords.
Préfète du Tarn, représentante de l'État	Cosigne la charte et intervient dans la validation des autorisations concertées.
Parc naturel régional du Haut-Languedoc, établissement public territorial	Cosigne la charte et contribue à la conciliation des enjeux.
Propriétaires et élus locaux, acteurs locaux	Font valoir les enjeux de gestion, de responsabilité et de protection des sites.

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

La LPO, les grimpeurs et leurs associations, les collectivités, la CDESI, l'État, le Parc naturel régional, les propriétaires et les élus ont contribué au dialogue, formalisé par la charte de 2011.

2. Étapes et avantages de la démarche de concertation

La LPO Tarn et des représentants des grimpeurs ont engagé un dialogue, élargi ensuite à d'autres acteurs et soutenu par le Conseil départemental et la CDESI. Les documents retracent la concertation, la charte signée en 2011 et les effets observés de la démarche.

QUESTION 3. Analyser la démarche de dialogue ayant abouti à la charte, en précisant ses principales étapes et leurs modalités.

La démarche passe du dialogue informel à une concertation organisée :

1. En 2007, la LPO Tarn échange avec des grimpeurs, puis avec leurs organisations, notamment le comité départemental de la FFME.
2. En 2009, la concertation s'élargit au département et associe les associations de grimpeurs. Le Conseil départemental et la CDESI lui apportent un cadre institutionnel.
3. La LPO inventorie les falaises et les grimpeurs recensent les parois pratiquées. Le croisement des données, la cartographie et les visites de terrain servent à négocier des mesures adaptées, ainsi que des formations de sensibilisation.
4. En 2011, la charte est signée par la LPO, la FFME et plusieurs acteurs publics et associatifs. Elle fixe des engagements réciproques et prévoit un bilan annuel.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Dialogue dès 2007, concertation élargie en 2009, diagnostic partagé et mesures négociées, puis charte signée en 2011 et suivie chaque année.

QUESTION 4. Préciser les avantages de cette démarche au regard de la situation.

La concertation répond à deux enjeux d'intérêt général : préserver les oiseaux rupestres, sensibles au dérangement durant la nidification, et maintenir l'escalade. Au lieu d'opposer ces objectifs, elle permet de négocier des mesures ciblées selon les sites et les périodes, par exemple des restrictions saisonnières ou une information des grimpeurs.

- Le diagnostic partagé améliore l'adaptation et l'acceptation des mesures.
- Les engagements, la sensibilisation et le bilan annuel favorisent leur respect.
- Les collectivités constatent moins de plaintes de propriétaires et moins d'interventions de la police de l'environnement.
- La CDESI facilite la reconnaissance des accords, certaines autorisations et l'accès à des subventions.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La démarche concilie protection de l'avifaune et escalade, réduit les conflits et favorise des mesures ciblées, reconnues et respectées.

3. Conception d’un programme de sensibilisation

En tant que salarié(e) de la LPO Tarn, il faut concevoir et mettre en œuvre un programme de sensibilisation destiné aux usagers et aux acteurs des sites d’escalade. Le budget disponible est de 6 000 euros et les documents apportent des éléments sur les enjeux, les consignes et les partenaires mobilisables.

QUESTION 5. Détailler et justifier les étapes du programme de sensibilisation.

1. **Diagnostiquer :** croiser l’inventaire LPO des espèces nicheuses avec les parois fréquentées par les grimpeurs, puis vérifier les enjeux sur le terrain.
2. **Co-construire :** consulter FFME, clubs, propriétaires et collectivités pour définir des mesures adaptées aux sites : périodes ou voies à éviter, équipement et zones de quiétude.
3. **Informer et former :** poser une signalétique précise, relayer les consignes par les clubs, les offices de tourisme et les outils numériques, et proposer des formations. Respecter les périodes indiquées localement, notamment l’interdiction du 15 janvier au 15 juin sur les voies signalées.
4. **Évaluer :** suivre le respect des accords, les retours des usagers et les plaintes, puis ajuster le programme au bilan annuel. Budget indicatif : conception 800 €, panneaux 1 800 €, formations 1 200 €, communication 500 €, déplacements 700 €, évaluation 500 €, réserve 500 €.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Programme concerté, adapté à chaque site et suivi annuellement. Budget prévisionnel : 6 000 €.

QUESTION 6. Préciser les moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

La LPO coordonne le programme avec la FFME et les partenaires de la charte. Les moyens doivent servir au diagnostic, à la diffusion des consignes et à la sensibilisation des grimpeurs et des autres usagers.

- **Humains :** salarié coordinateur LPO et ornithologue ; représentants FFME et clubs pour relayer les messages et participer aux formations ; propriétaires, collectivités, CDESI et offices de tourisme pour l’accès, l’appui et la diffusion.
- **Matériels :** cartes, fiches de terrain, appareil photo, jumelles, panneaux et affiches, dépliants et supports numériques ; véhicule et matériel d’observation pour les visites et le suivi des falaises.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Coordination LPO-FFME, appui des acteurs locaux et supports d’information, d’observation et de terrain.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2020)

Bilan de l'épreuve : Épreuve E5 Projet du BTSA Gestion et protection de la nature, session 2020, code 2020-BTS143-NOR-ME-RE, d'une durée de 210 minutes, sans coefficient imprimé. Le sujet porte sur le partage des falaises du site Natura 2000 « Forêt de la Grésigne et ses environs » entre avifaune rupestre et escalade. Il évalue l'analyse des enjeux, la concertation territoriale et la conception d'un programme de sensibilisation.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le dérangement en période de nidification peut provoquer l'abandon des œufs ou des jeunes et compromettre la pérennité des populations d'oiseaux rupestres.
- Croiser les données naturalistes et les lieux de pratique permet de repérer les falaises où des mesures adaptées sont nécessaires.
- Les mesures de gestion peuvent être spatiales, saisonnières ou informatives, selon les enjeux écologiques propres à chaque site.
- Une charte concertée formalise les engagements des partenaires et prévoit un bilan annuel pour suivre leur mise en œuvre.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer les enjeux écologiques des enjeux sociaux et économiques liés à l'escalade et aux autres activités de pleine nature.
- Présenter les acteurs avec leur statut et leur rôle, sans confondre associations, fédérations et institutions publiques.
- Pour la concertation, exposer une chronologie, les outils utilisés et les modalités de décision sur le terrain.
- Pour le programme, relier chaque action à un public et à un objectif, préciser les moyens et respecter le budget de 6 000 euros.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment analyser les enjeux liés aux falaises sans se limiter à la seule protection des oiseaux ?

Présentez les habitats et les espèces sensibles, puis les usages et leurs retombées sociales ou économiques. Expliquez le risque de dérangement en période de reproduction et l'intérêt de mesures permettant un partage adapté des sites.

Q : Comment décrire concrètement les étapes de la concertation ayant conduit à la charte ?

Suivez la chronologie : premiers échanges entre la LPO et des grimpeurs, concertation élargie, inventaires croisés, cartographie et visites de terrain, discussion des mesures, puis formalisation des engagements dans la charte et bilan annuel.

Q : Comment organiser le temps de l'épreuve et traiter le programme de sensibilisation ?

L'épreuve dure 210 minutes et répartit les points entre trois parties : 8, 4 et 8. Réservez du temps à chacune, construisez un programme cohérent et vérifiez que les actions proposées tiennent dans le budget de 6 000 euros.

Q : Quels critères doivent guider une proposition de mesures ou de sensibilisation ?

Justifiez les mesures par les enjeux écologiques et adaptez-les aux sites et aux saisons. Précisez les publics, les partenaires, les moyens, les informations transmises et le suivi, sans proposer une restriction générale non étayée.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsagpn.fr/assets/annales/btsa-gpn/E5 - Conduire une opération de gestion environnementale/2020/BTSA GPN - E5 - Conduire une opération de gestion environnementale - Session 2020 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTSA Gestion et Protection de la Nature : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.